

news les amis du père Pedro



Edito : un bel évènement : Père Pedro chez le Pape François

Après les visites à Akamasoa des 2 nonces apostoliques Mgr Parolin en 2017 puis Mgr Gualtieri le 13 Mai dernier , le Père Pedro a été reçu en audience par le Pape François au Vatican le lundi 28 Mai .

Parallèlement Mgr Gilbert Aubry (évêque de La Réunion) a déclaré dans une interview aux médias réunionnais que le Pape François préparait un voyage dans l'Océan Indien en 2019.

Gageons que le Pape des « périphéries » n'oubliera pas Madagascar et Akamasoa !!

Nous ne manquerons pas de vous informer

Rappel des prochaines conférences de Père Pedro

Mardi 12 Juin : POISSY

Mercredi 13 Juin : LYON

Jeudi 14 Juin : GRENOBLE

Vendredi 15 Juin : CARPENTRAS

Samedi 16 juin: LA CIOTAT

Toutes les infos pratiques sur notre site :

www.perepedro.com.

Communiqué à propos de la protection des données personnelles (RGPD)

Depuis mai 2018, le règlement européen s'applique et les associations, dont la nôtre, sont concernées.

Nous conservons certaines données (nom, adresse, mail et téléphone si disponible, date, montant et mode de versement des dons) pour pouvoir :

- vous adresser un bulletin postal semestriel d'information et une Newsletter
- vous adresser le cas échéant un reçu fiscal

Vos données ne sont transmises à aucune autre association ni organisme. Elles sont gardées sur un serveur informatique sécurisé.

Nous devons cependant obtenir votre consentement pour l'envoi des courriers postaux ou électroniques.

Pour cette raison, sur l'envoi postal, au niveau du *Bulletin de solidarité*, une case à cocher sera ajoutée si vous ne souhaitez plus recevoir nos bulletins d'informations.

Sur notre site, ce règlement nous a amené à créer un « **espace donateur** » qui vous permettra de mettre à jour vos données personnelles ou éventuellement de les supprimer. En cliquant sur « l'onglet Donner » vous pouvez entrer dans l' **ESPACE DONATEUR** et accéder à vos données personnelles. Il vous est alors demandé votre **CONSENTEMENT** pour vous envoyer le bulletin semestriel par voie postale et/ou la newsletter. A chaque newsletter, il vous est rappelé également le moyen de vous désinscrire.

Merci pour votre attention !